



**PRÉFET  
DU HAUT-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Mise en place du dispositif hivernal dans le Haut-Rhin

Colmar, le 18/12/2020

Comme chaque année, la période hivernale exige **une vigilance accrue et la mise en place d'un dispositif spécifique d'accueil et d'hébergement** pour mettre à l'abri toutes les personnes vulnérables, à la rue ou en situation d'exclusion du logement.

En raison de la crise sanitaire et du couvre-feu mis en place entre 20h et 6h du matin, ces mesures sont d'autant plus importantes.

Pour cet hiver, dès le 18 octobre, en plus des 477 places d'hébergement d'urgence pérennes, **203 places supplémentaires**, dont **un abri de nuit d'une capacité de 30 places à Mulhouse**, ont été progressivement ouvertes grâce à l'engagement des services de l'Etat, des collectivités locales et des opérateurs associatifs. Par ailleurs, plus de **260 chambres d'hôtels** sont à ce jour mobilisées pour répondre aux besoins des personnes à la rue sollicitant le 115. Enfin, les services de veille sociale (service intégré d'accueil et d'orientation), les accueils de jour gérés par les associations Espoir à Colmar et Surso à Mulhouse, les maraudes assurées par la Croix-Rouge Française et l'Ordre de Malte ont vu leurs moyens renforcés pour aller à la rencontre des personnes sans-abri et leur proposer un accueil et un accompagnement.

Si nécessaire, en cas d'activation du plan « Grand froid », des mesures complémentaires seront prises pour renforcer encore ces dispositifs, en direction des personnes les plus fragiles :

- Extension des plages d'ouverture des 2 accueils de jour à Colmar et Mulhouse ;
- Extension des plages horaires des tournées des maraudes à Colmar et Mulhouse ;
- Mobilisation d'une offre supplémentaire d'hébergement d'au moins 30 places.

Enfin les services de sécurité (gendarmerie, police nationale et polices municipales) sont appelés à renforcer leur vigilance sur la situation des personnes en grandes difficultés.

**Le Préfet du Haut-Rhin rappelle que veiller aux plus fragiles d'entre nous est un devoir citoyen indispensable, et encore plus essentiel dans la période actuelle.**

**En présence d'une personne en difficulté, ayez les bons réflexes :**

- composez le numéro d'appel gratuit « 115 »,
- soyez précis dans le signalement : adresse et difficultés repérées,
- si la personne semble en détresse physique immédiate, appelez le SAMU (le 15) ou les sapeurs-pompiers (le 18) et attendez avec elle les secours.

**Le Préfet rappelle également que des registres sont ouverts en mairie, sur lesquels peut s'inscrire toute personne isolée souhaitant bénéficier d'un suivi de proximité.**

**Bureau du protocole  
et de la communication interministérielle**

Préfecture du Haut-Rhin – service du cabinet  
Mél. : [pref-communication@haut-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@haut-rhin.gouv.fr)  
Retrouvez nos publications sur Facebook et Twitter @Prefet68